

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet photovoltaïque Châtillon sur Indre

De : > A. de Montigny (par Internet) <ademontigny@wanadoo.fr>

Date : 31/01/2019 09:40

Pour : <ddt-ep-sergies@indre.gouv.fr>

A l'attention de M. J.C. VACHER

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance du dossier de projet photovoltaïque dit Sables du Patureau/La Poignardière. Natif de Clion et y habitant (La Maison Berry, sud/sud-est du futur parc), étant activement impliqué à travers diverses fonctions dans la protection du patrimoine de l'Indre et de la région, je porte un intérêt particulier à tout projet qui pourrait avoir un impact sur la qualité du paysage et de l'écologie.

D'une manière générale je n'ai pas d'objection à ce projet dont je souhaite la réussite. Je désire toutefois vous soumettre les remarques suivantes :

A/ Impact visuel

- La vallée de l'Indre est un axe touristique majeur et doit être protégé de toute agression visuelle telle que la vue d'un champ photovoltaïque au milieu d'une nature préservée, et pire, d'un effet « miroir » qui peut gêner les automobilistes circulant sur la RD 943 et les habitants des maisons situées rive gauche de la vallée
- Le projet a un impact visuel partiel sur la zone Natura 2000, or les zones Natura 2000 tiennent compte, lors de leur création, de l'environnement naturel et humain situés à des distances variables en fonction de leur impact. Il importe donc que le projet de ferme photovoltaïque minimise ces effets.
- Le dossier observe que la visibilité depuis la vallée de l'Indre et ses contours sera faible en raison de la présence d'un écran boisé. Effectivement, plusieurs petits massifs ou bordures de chemins privés ou vicinaux forment une barrière plus ou moins dense, toutefois un examen attentif montre que cette protection est fragmentaire et n'est pas pérenne. En effet une bonne partie de ces bois ont vocation à être exploités dans les 10/20 années à venir et leur régénération naturelle ou par plantation prendra des années avant d'atteindre une taille suffisante pour masquer le parc photovoltaïque.
- Par ailleurs, l'emprise du projet immédiat ne tient pas compte d'une extension qui sera probablement demandée par l'exploitant si les premiers résultats, comme on peut l'espérer, sont positifs.
- Je demande donc que le projet prévoie la plantation, au sud du parc, sur la largeur de la parcelle communale et sur une profondeur suffisante, d'un rideau boisé de diverses essences, peu coûteux à l'échelle du projet et qui permettra d'éviter toutes difficultés ultérieures avec les riverains ou habitants affectés par le projet.

B/ Impact géologique et hydrologique

- Je m'associe pleinement aux remarques qui vous ont été faites par M. Jacques Pain par lettre du 29 janvier dont vous aurez eu connaissance. Je souscris en particulier à sa proposition de drains destinés à recevoir les eaux de ruissellement jusqu'à un bassin tampon.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Arnaud de MONTIGNY
La Maison Berry, 36700 CLION
02 54 38 75 45/ 06 87 98 27 55
ademontigny@wanadoo.fr